

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-041**

Date de la convocation : 07/05/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 17

Membres votants : 19

Le seize mai deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET et M. Jean-Pol RICHELET donne pouvoir de vote à M. Bruno DAUPHY.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU FONDS COMMUN
POUR L'AIDE A LA RENOVATION DU PATRIMOINE BATI ANCIEN**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2022/21 du Conseil Communautaire du 07/04/2022 adoptant la convention avec la Région sur le fonds commun pour la rénovation du patrimoine bâti ancien et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission « Rénovation du patrimoine bâti ancien » lors de sa séance du 14 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions tel que présentées ci-après :
- **DE CHARGER** le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

**Benoît SINGLIT**

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Projet	Cout du projet TTC	Montant éligible	Subvention	Part Com Com	Part Région	Part CD08
[REDACTED]	[REDACTED] MACHAULT	Façade	Rénovation 1 façade et 1 pignon	9 952.90 €	8 000 €	4 000 €	1 986.91 €	2 483.63 €	496.72 €
				1 934.55 €	1 934.55 €	967.27 €			
[REDACTED]	[REDACTED] MARS SOUS BOURCQ	Façades	Rénovation 2 façades	17 655 €	8 000 €	4 000 €	3 031.76 €	3 789.70 €	757.94 €
				7 158.80 €	7 158.80 €	3 579.40 €			
[REDACTED]	[REDACTED] OCHES	Façades	Rénovation de 2 façades	7 760.50 €	7 760.50 €	3 880.25 €	2 967.47 €	3 709.33 €	741.86 €
				7 076.85 €	7 076.85 €	3 538.42 €			
[REDACTED]	[REDACTED] CHATEL CHEHERY	Muret	Restauration du muret	7 963.72 €	7 963.72 €	3 981.86 €	1 990.93 €	1 990.93 €	0 €
				6 962.75 €	6 962.75 €	3 481.37 €			
[REDACTED]	[REDACTED] HARRICOURT	Façades	Rénovation de 3 façades	2 783 €	2 783 €	1 391.50 €	2 490.35 €	3 112.93 €	622.58 €
				2 706 €	2 706 €	1 353 €			
[REDACTED]	[REDACTED] 08 390 TANNAY	Façades	Rénovation de 3 façades	5 434 €	5 434 €	2 717 €	1 986.37 €	2 482.97 €	496.60 €
				2 154.35 €	2 154.35 €	1 077.17 €			
[REDACTED]	[REDACTED] GRIVY LOISY	Façade	Rénovation de 1 façade	2 343.55 €	2 343.55 €	1 171.77 €	1 600 €	2 000 €	400 €
				10 102.40 €	8 000 €	4 000 €			
[REDACTED]	[REDACTED]	Façades	Rénovation de 3 façades	8 998 €	8 000 €	4 000 €	4 259.30 €	5 324.12 €	1 064.82 €

	08 390 BAIRON ET SES ENVIRONS	Façades	Rénovation de 5 façades	9 548 €	8 000 €	4 000 €			
				5 296.50 €	5 296.50 €	2 648.25 €			
	08400 VOUZIER			13 234,43 €	8 000 €	4 000 €	3 200 €	4 000 €	800 €
				16 699,36 €	8 000 €	4 000 €			
				145 764,66 €	115 574,57 €	57 787,26 €	23 513,09€	28 893,61 €	5 380,52 €

Soit un montant de **23 513,24 €** de participation de la Communauté de Communes